

TRIAL

Définition :

Le VTT Trial, consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces sections rapportent des points.

Les rubalises délimitant les zones devront être fixées à une hauteur de 10 à 50 cm du sol pour éviter aux roues de passer en dessous, excepté pour l'entrée et la sortie de zone où la rubalise doit être maintenue au sol. Les entrées comme les sorties de zone devront être placées en dehors des difficultés.

Les organisateurs veilleront à ce que les zones soient tracées de façon à ce que les débutants puissent s'exprimer et progresser.

Les piquets bois utilisés pour matérialiser la zone et tenir la rubalise devront être plantés en biais et si possible sécurisé (exemple : mousse ou balle de tennis)

L'organisateur veillera, pour les catégories U9 et U11, à ce que les zones se fassent au maximum en enroulé et soient adaptées aux tailles des VTT.

Déroulement :

Le candidat doit franchir deux zones de cinq segments, sans mettre les pieds au sol.

Les points marqués dans chaque segment seront proportionnels à la difficulté de ces derniers. Chaque segment sera marqué d'une couleur selon sa difficulté :

Segment vert : 3 points

Segment bleu : 5 points

Segment rouge : 10 points

Un segment est considéré comme débuté dès lors que l'axe de la roue avant a franchi la limite matérialisée au sol, et terminé lorsque l'axe de la roue avant a franchi la limite du segment suivant ou la sortie de zone. Par conséquent, sauf en cas d'échec, les segments s'enchaînent les uns à la suite des autres dans une zone.

Si un segment n'est pas validé, il ne rapporte aucun point. Le pilote reprend alors sa progression au départ du segment suivant.

L'ordre de passage se fera dans l'ordre des plaques dans chaque catégorie.

Il y aura 2 jurys par zone. 1 pour compter les segments validés ou non, 1 pour le chronométrage.

Les membres du jury restent les seuls à pouvoir juger et apprécier de la validation ou non du segment.

Quelques remarques pour les candidats :

- L'utilisation de pédales plates est obligatoire ;
- Des reconnaissances à pied seront proposées, avant l'épreuve, d'environ 10 minutes par zone. Les reconnaissances à vélo sont interdites ;
- Le candidat n'a pas le droit de repérer ces zones en amont du créneau proposé. Tout candidat qui serait vu par un membre du jury autour des zones en dehors des créneaux sera éliminé ;
- Le candidat ne dispose que d'un seul essai, en cas de problème mécanique, le candidat sortira de la zone, pourra réparer et repartir du segment où il se trouvait au moment de l'incident mécanique ;
- Il est obligatoire de conserver sa selle lors de cette épreuve ;
- Pendant l'épreuve, aucune présence (parents, éducateurs, dirigeants) ne sera tolérée dans les zones, excepté celle des commissaires. Une exception pourra être accordée par les commissaires, dans le cas d'un passage jugé dangereux.

Le segment n'est pas validé dans les cas de figure suivants :

- En cas d'appuis sur un obstacle ou le sol pour rétablir l'équilibre soit avec une partie du corps soit avec une partie du vélo autre que les pneus.
- En cas de sortie des limites de la zone (projection verticale de l'un des moyeux).

Dans ce contexte il est donc possible pour le candidat de :

- Toucher la rubalise avec les pneus, sans la casser
- Frôler ou toucher un obstacle (tronc, branche) sans qu'un réel appui ne soit effectué

Classement :

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de l'épreuve trial, le départage est fait selon le temps de passage de l'ensemble des zones.

Si l'égalité entre 2 pilotes persiste, le départage est fait par rapport au plus grand nombre de segments sans pied posé.